

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES  
DU 14 JUIN 2017**

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 3  
Votants : 16

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 14 juin, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

**Etaient présents :** M. Didier MARQUET, Mme Valérie DENEUX, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, , Adjoints, Mme Fabienne DEVINAT, , Mme Sylvie MAYOTE, Mme Alice BRUNEAU, Mme Karine PARIS, M. Laurent BENOIT, M. Christophe BOIVIN, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Sandrine GAUTIER, Mme Amanda LEPAGE,

**Absents/Excusés :** M. Alain CREN, M. Christophe CHARLES (pouvoir M. Christophe BOIVIN), M. David BURON, M. Maurice CIRON (pouvoir Mme Karine PARIS), M. Jérôme ALLAIRE (pouvoir Mme Amanda LEPAGE),

**Absents :** Mme Annie DAVARD

**Secrétaire de séance :** M. Christophe BOIVIN

**Date de convocation :** le 27 avril 2017

**Présentation de l'enseignement artistique** en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci à 20h00, par Monsieur Françoise Marie Foucault, directeur du conservatoire.

**Ouverture de la séance et Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal**

Le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2017.

Puis monsieur le Maire retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

**Ordre du jour :**

**Acteurs de la vie locale (commission 1/06/2017)**

1. Transfert compétence enseignement artistique vers Laval agglomération

**Patrimoine (commission 6/06/2017)**

**Voirie-environnement (commission 7/06/2017)**

2. Rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement 2016

3. Adhésion à Mayenne ingénierie

**Ressources humaines et finances**

4. Décision modificative n°1 commune

5. Remise gracieuse sur majorations/frais de la taxe d'urbanisme

**Vie scolaire (commission 30/05/2017)**

6. Entreprise retenue équipement nouvelle cuisine

**Enfance-Jeunesse (commission 8/06/2017)**

7. Tarifs des sorties été
8. Principe équivalence des nuits pour les animateurs sur emploi permanent

#### **Questions diverses**

Organisation du 14 juillet

Elections législatives

#### **Ajouts à l'ordre du jour :**

-Voirie : travaux de voirie 2017 et adressage 2<sup>ème</sup> tranche lotissement

-RH : délibérations accroissement activités saisonniers

-Vie scolaire : demande de subvention auprès de la CAF

### **I-Acteurs de la vie locale**

#### **Transfert de compétence enseignement artistique :**

Les compétences du SIVU seront transférées vers Laval-Agglomération, prévu pour le 1er septembre 2017.

#### **N°55-14/06/2017 - Objet : Transfert de la compétence enseignement artistique à Laval agglomération**

#### **Rapport de présentation de la décision**

Laval Agglomération et les élus municipaux en charge de la culture réfléchissent, depuis le début du mandat, au transfert de la compétence "enseignement artistique" au niveau intercommunal.

Le transfert de cette compétence s'inscrit dans une logique territoriale afin d'améliorer le maillage territorial, de dégager des synergies de développement et d'améliorer la qualité du service. Le dossier a pris son envol en 2015 lorsque le Bureau Communautaire, après avoir partagé les enjeux du transfert, a décidé d'étudier les impacts du transfert en missionnant un cabinet spécialisé, Espélia.

Les conclusions de cette étude préalable présentées au Bureau communautaire réuni en séance le 4 juillet 2016, ont permis de retenir les grands principes du transfert.

Au regard de ces principes, le Bureau communautaire réuni en séance le 12 septembre 2016 a approuvé le projet culturel d'enseignement artistique dans l'agglomération lavalloise ; projet culturel qui définit les attentes dans ce domaine et cadre sa structuration future.

Par ailleurs, les orientations RH & tarifaires configurant le transfert de la compétence Enseignement artistique comprenant la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels ont été présentées au Bureau communautaire le 23 janvier 2017 qui a donné un avis favorable.

Enfin, le Conseil communautaire, réuni le 27 mars dernier, a approuvé l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération en matière de :

**"Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci".**

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le Conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts,
- Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval est annexé à la présente délibération,

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1

Le Conseil municipal se prononce favorablement 8 voix pour, 5 contre et 3 abstentions sur l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération

##### Article 2

Un nouveau paragraphe est ajouté à l'article 4 § 3.18 de la Charte communautaire libellé ainsi qu'il suit : "Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci".

##### Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Une précision est apportée aux Conseillers :

L'arrêté portant modification des statuts de Laval agglomération a été pris au 12 juin 2017 à la majorité qualifiée.

A la même date, l'arrêté de dissolution au 31 août 2017 du SIVU de l'école intercommunale de musique et de danse Maurice Ravel est pris.

Le Conseil souhaite adresser un courrier au Président de Laval agglomération sur la manière dont s'est déroulé ce transfert de compétence. La commune disposait de 3 mois, jusqu'au 27 juin 2017, pour émettre son avis.

## II-Patrimoine (commission 6 juin 2017)

#### \*Aménagement de l'espace banque alimentaire

3 entreprises ont été consultées, les chiffrages sont en cours. L'objectif est de présenter le budget au CCAS en septembre 2017.

#### \*Tarifs cimetière

A la lecture des tarifs du cimetière, il semble que les 30 ans et 50 ans de concession pour les columbariums n'est pas cohérent, par leur durée d'utilisation, et par le fait qu'ils ne soient pas réutilisables. Garder deux durées différentes peut poser problème pour le renouvellement des monuments.

La commission se pose la question de garder que 30 ans de concession pour éviter d'avoir dans un même columbarium, des cases de 30 et 50 ans.

Pour ce qui est de la tarification, celle qui est en vigueur ne permet pas d'atteindre le coût de revient.

Le coût d'un columbarium (3 cases) est de 2 172 euros, soit 724 € la case auquel s'ajoute une concession terrain de 31,05€. Le tarif est de 600,93€. Il est envisagé de proposer 1 000€ pour être cohérent avec les autres tarifs.

Reste à vérifier pour la commission si une période d'uniquement 30 ans est acceptable par rapport aux autres formes de sépulture proposées à 30 et 50 ans.

#### \*Acquisition terrains

Aujourd'hui, une étude globale sur les orientations globales d'aménagement paraît inutile, une étude sur chacune des zones sera plus pertinente. Les 3 zones (ancienne carrière, centre bourg, terrain face Poiriers) peuvent être traitées séparément tout en gardant une cohérence quand à leur devenir :

La partie ancienne carrière et "allée verte" sera prise en charge par la commission voirie / environnement.

Pour le centre bourg, les aménagements doivent prendre en compte les aspects archéologiques, afin d'anticiper, il a été demandé à la DRAC de venir sur le terrain pour leur expliquer ce qu'il en est de l'ensemble du dossier.

La zone face aux poiriers reste la partie qui pourra être étudiée le plus vite, l'idée étant d'y implanter des logements. A voir le type de construction à choisir pour garder une cohérence avec d'autres projets sur les autres zones. Se pose aussi la question d'en garder une gestion communale ou pas.

#### Remarque du Conseil :

Réflexion sur la poursuite pour gérer en lotissement communal et réaliser la viabilisation et la vente des parcelles

Constat : parc locatif trop faible sur Entrammes. Proposer 3-4 maisons ? Ou appartements ? Pour permettre un flux régulier et potentiellement de futurs acquéreurs sur Entrammes

#### \*Le local multi-activités

Le local multi-activités est dans le domaine public, il faut le passer dans le domaine privé pour le céder, ce qui n'est pas possible tant que les locaux sont utilisés par les associations.

En attendant, nous proposons d'effectuer le bornage, et de trouver une solution avec les futurs acheteurs pour qu'ils posent leur clôture.

### III-Voirie-environnement (commission 7 juin 2017)

#### Ajout à l'ordre du jour :

#### N°56-14/06/2017 - Objet : Travaux voirie 2017

La commission Voirie a lancé une consultation auprès de différentes entreprises pour réaliser des travaux de voirie en 2017.

Après étude des devis, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

\*L'entreprise Pigeon TP pour la réfection de la rue du domaine et de l'enrobé devant les locaux communaux pour 6 641,58 € HT 7 969,90 € TTC

\*L'entreprise Eurovia pour les autres chantiers présentés ci-dessous :

Lieux	Montant HT	Montants TTC	Lieux	Montant HT	Montants TTC
La Grande Roche	1 995 €	2 394 €	Montigné	5 470 €	6 564 €
Le Haumerand	398 €	477.60€	La Verrie	10 140.50€	12 168.60 €
Imp des Bourreliers et des Meuniers	18 916 €	22 699.20€	Rue des Châtaigniers du Pesage et La Croix	8 427.25€	10 112.70 €
Parking cimetièrè	2163.75€	2 596.50 €	Aménagement route de Parné prévu au budget schéma de circulation apaisé (écluse et pose coussins berlinois)	8 172 €	9 806.40 €

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-SUIT les propositions de la commission Voirie et donne son accord pour les travaux présentés ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents avec les deux entreprises retenues Eurovia et Pigeon TP

**N°57-14/06/2017 - Objet : Dénomination des voies et attribution des numéros d'habitation pour la tranche 2 du lotissement « Le Grand Chemin »**

Le rapporteur de la commission Voirie rappelle qu'il est nécessaire de dénommer les voies et de déterminer les numéros d'habitation suite à la création de la tranche 2 du lotissement « Le Grand Chemin » sur la commune d'Entrammes. La commission propose de valider les noms de rues suivants : rue des Cerisiers, impasse des Figuiers, impasse des Pruniers.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-ATTRIBUE les noms suivants aux voies de cette 2<sup>ème</sup> tranche : rue des Cerisiers, impasse des Figuiers, impasse des Pruniers

-CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services postaux, du cadastre et à tout autre partenaire.

Un plan de situation du lotissement reprenant ces données sera annexé à la présente délibération

**N°58-14/06/2017 - Objet : Adhésion à Mayenne Ingénierie lors de l'assemblée générale constitutive**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée *Mayenne ingénierie* dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Conformément à l'article L 5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*, *Mayenne Ingénierie* créée sous forme d'un Établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- *L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.*

À cette fin, *Mayenne Ingénierie* a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Les statuts de *Mayenne Ingénierie* prévoient que le Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, soit composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Maires et Présidents d'EPCI des collectivités adhérentes.

Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à Laval.

Vu le rapport du Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite *Loi NOTRe*,

Vu l'article L.5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Mayenne en date du 6 mars 2017,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (vote à main levée 14 pour, 0 contre, 2 abstentions) et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'Entrammes d'adhérer à un tel organisme d'assistance :**

-APPROUVE le projet de statuts de l'Établissement public administratif, dénommé *Mayenne Ingénierie*, annexé à la présente délibération ;

-DÉCIDE en conséquence de l'adhésion de la commune d'Entrammes à *Mayenne Ingénierie* à compter de sa création, prévue le 11 septembre 2017 ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;

-S'ENGAGE à verser à *Mayenne Ingénierie* une participation dont le montant annuel sera fixé lors du premier Conseil d'administration ;

-DÉSIGNE comme représentant de la commune d'Entrammes à l'Assemblée générale constitutive de *Mayenne Ingénierie* prévue le 11 septembre 2017, Monsieur le Maire ;

**Précision** : coût de « *Mayenne Ingénierie* » : prestation 800 € par an + le service à la carte

**Ajout à l'ordre du jour :**

**N°59-14/06/2017 - Objet : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et l'assainissement collectif et non collectif 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par l'article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Vu la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement ;

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et être mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal ou son adoption par celui-ci.

Ils portent notamment sur les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués..., et sur les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ; et de gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés ;

**Après avoir délibéré suite à la présentation de ces rapports, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

-ADOpte les rapports eau et assainissement collectif-non collectif de 2016 portant sur le prix et la qualité du service public de la commune d'Entrammes.

-DIT que ces derniers sont transmis en annexe de la délibération à la Préfecture

## **IV-Ressources humaines et finances**

### **Finances :**

#### **N°60-14/06/2017 - Objet : Décision modificative n°1 Commune**

Lors du Conseil du 10 mai, la commission Patrimoine a indiqué que deux emplacements sont disponibles au columbarium. Le Conseil a adopté à l'unanimité l'achat d'un nouveau monument de 5 cases.

Pour ce faire, des crédits doivent être transférés :

#### **Investissement :**

##### **Dépenses :**

020 dépenses imprévues vers l'article 2128 op.0402 aménagement du cimetière : 2 172 €

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-DONNE son accord pour le transfert de crédit mentionné ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

#### **N°61-14/06/2017 - Objet : Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme devenues irrécouvrables**

Monsieur le Maire indique que selon le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales au profit desquelles sont perçues les taxes, versements et participations d'urbanisme sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

L'examen des restes à recouvrer laisse apparaître une somme composée principalement de majorations et pénalités de retard.

Le principal de la taxe d'urbanisme ayant été recouvré pour toutes ces cotes, la réglementation en vigueur prévoit que seule l'assemblée délibérante est compétente pour octroyer des remises gracieuses pour ces majorations et pénalités de retard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-ACCEDE, dans ces conditions, à cette demande de remise de ces majorations d'un montant total de 44 € pour 1 foyer.

-AUTORISE le maire à signer les documents pour constituer le dossier de demande

**Ajout à l'ordre du jour :**

**Ressources humaines**

**N°62-14/06/2017 - Objet : Création d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnier dans trois services différents**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2°;

**Pour le service administratif :**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif, à savoir réaliser un état des lieux des contrats des prestataires (assurance, téléphonie, photocopieurs etc...)

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif pour faire face à ce besoin au cours des mois de juillet et août 2017 à temps complet, pour une durée de 2 semaines, éventuellement reconductible.

**Pour le service technique :**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour faire face à ce besoin du 19 juin au 30 septembre 2017 à temps complet.

**Pour l'entretien des locaux durant l'été :**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien annuel des locaux communaux (écoles, médiathèque, ALSH, mairie)

Monsieur le Maire propose de créer un à deux emplois non permanent sur le grade d'adjoint technique pour faire face à ce besoin durant l'été.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-AUTORISE la création d'emplois non permanents liés à un accroissement d'activités selon le descriptif mentionné ci-dessus aux services administratif, technique et entretien des locaux

-DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

**V-Vie scolaire (commission 30 mai 2017)**

Les travaux de restauration de la cuisine du restaurant scolaire et la création d'un office de réchauffage pour la salle des fêtes ont débuté le 29 mai 2017.

Le marché pour le matériel de la cuisine a été lancé et est en cours d'analyse. Des éléments réglementaires réclament des précisions pour une mise en conformité des installations. La décision pourrait être prise lors du Conseil du 30 juin 2017.

Des devis ont été demandés pour rafraîchir les écoles.

Ajout à l'ordre du jour :

N°63-14/06/2017 - Objet : Demande d'aide financière auprès de la CAF pour les travaux de rénovation/modernisation du restaurant scolaire

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission Vie scolaire, sollicite une aide financière auprès de la CAF de 31 500 € pour la rénovation de la cuisine du restaurant scolaire et la création d'un office de réchauffage dans la salle des fêtes attenante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE une aide financière de la CAF pour la rénovation et la modernisation de la cuisine du restaurant scolaire et la création d'un office de réchauffage dans la salle des fêtes attenante
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

**VI-Enfance-jeunesse (commission 8 juin 2017)**

N°64-14/06/2017 - Objet : Tarification sorties été 2017

La commission Enfance-jeunesse propose de valider la suite des tarifs des sorties de l'été 2017 au Conseil municipal, auxquels s'ajoute le forfait centre de loisirs de 14.12 € sauf pour les sorties Futuroscope et Rincerie jeunesse

	T1	T2	T3	T4	T5
sortie Futuroscope	26,64	25,81	24,97	41,62	55,29
sortie Saint Charles la Foret	4,24	4,02	3,81	6,61	11,11
sortie Papéa	4,24	4,02	3,81	6,61	11,11
sortie Aquabulle	4,24	4,02	3,81	6,61	11,11
sortie Rincerie enfance	4,24	4,02	3,81	6,61	11,11
sortie Rincerie jeunesse	13,6	13,18	12,75	21,25	32,64

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE son accord pour les tarifs mentionnés ci-dessus pour l'été 2017 auxquels s'ajoute le forfait centre de loisirs de 14.12 € sauf pour les sorties Futuroscope et Rincerie jeunesse
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

N°65-14/06/2017 - Objet : Adoption d'un principe d'équivalence nuit à l'occasion des mini-camps et camps pour les agents exerçant les fonctions d'animateur sur les emplois permanents.

Vu la réponse à question écrite 7602 du 22 mai 2003

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion des camps ou mini-camps (1 nuit) d'été, pour les agents exerçant les fonctions d'animateur sur les emplois permanents. Cela pose le problème des heures de nuit.

Aussi pour remédier à celui-ci, la commune peut établir une équivalence en prenant pour base le décret 2003-484 du 6 juin 2003 concernant les assistants d'éducation, c'est-à-dire du coucher au lever des enfants, un forfait de 3h de travail effectif est appliqué.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce principe uniquement pour les agents exerçant les fonctions d'animateur sur les emplois permanents.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**ACCEPTE** la proposition formulée ci-dessus : du coucher au lever des élèves, un forfait de 3h de travail effectif sera appliqué pour les agents exerçant les fonctions d'animateur sur les emplois permanents.

-**AUTORISE** le maire à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour l'application de cette mesure.

## VII-Questions diverses

\*Liste banque alimentaire au 12 juin 2017 :

5 foyers sont inscrits représentant 15 bénéficiaires

\*Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 mai 2017 :

99 personnes répartis 41 hommes et 58 femmes, 84 indemnisables

\*Maisons fleuries le 31/07 à 14h00

\*Chantiers « Argent de poche » (complet) du 3 au 7 juillet 2017

### **Information :**

Le tirage au sort des jurés d'assise a eu lieu le 23 mai à 9h00 :

Madame	Lefort	Ludivine
Madame	Lambert (née Lafosse)	Laëtitia
Monsieur	Fricot	Michel
Monsieur	Charlot	André
Madame	Mellier (née Boin)	Patricia
Monsieur	Touati	Jamel

Réunion du Conseil municipal le vendredi 30 juin 2017 à 20h30 pour la désignation des délégués et suppléants du collège électoral pour les élections des sénateurs

**Prochains évènements sur la commune :**

15 et 17 juin 2017	9h-12h30	Permanence géomètre du cadastre
17-18 juin 2017		La Vélo aggro rétro
20 juin 2017	18h30	Conseil d'école
22 juin 2017	18h30	Concert école
23 juin 2017		Feux de la Saint Jean
25 juin 2017		Rallye pedestre
27 juin 2017	19h30	Théâtre des CM2
7 juillet 2017	18h30-22h	Critérium (bourg-lotissement)
14 juillet 2017		Nouvelle édition « La Mayenne à Table »
17 septembre 2017		Meeting aérien Journée du Patrimoine

**Elections : tableaux de permanence des élections législatives : les 11 juin et 18 juin 2017 -  
Rappel des horaires d'ouverture des bureaux de vote : 8h00-18h00**

**Prochaines réunions :**

27 juin 2017	20h00	Commission patrimoine
30 juin 2017	20h30	Conseil municipal
3 juillet 2017	20h00	Réunion plénière sur fusion Laval-Pays de Loiron, au théâtre
12 juillet 2017	20h30	Conseil municipal
20 juin 2017	20h30	Commission Vie scolaire
27 juin 2017	20h30	Réunion TAP
28 juin 2017	20h30	Commission Acteurs vie locale
6 juillet 2017	20h30	Commission Enfance-jeunesse

**Prochain Conseils municipaux le 30 juin et 12 juillet 2017 20h30**

**Levée séance 23h00**

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
--

Délibération n°55-14/06/2017/038 - Transfert de la compétence enseignement artistique à Laval agglomération

Délibération n°56-14/06/2017/039 - Travaux voirie 2017

Délibération n° 57-14/06/2017/040 - Dénomination des voies et attribution des numéros d'habitation pour la tranche 2 du lotissement « Le Grand Chemin »

Délibération n° 58-14/06/2017/040 - Adhésion à Mayenne Ingénierie lors de l'assemblée générale constitutive

Délibération n° 59-14/06/2017/040 - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et l'assainissement collectif et non collectif 2016

Délibération n°60-14/06/2017/041 - Décision modificative n°1 Commune

Délibération n°61-14/06/2017/041 - Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme devenues irrécouvrables

Délibération n°62-14/06/2017/041 - Création d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnier dans trois services différents

Délibération n°63-14/06/2017/042 - Demande d'aide financière auprès de la CAF pour les travaux de rénovation/modernisation du restaurant scolaire

Délibération n°64-14/06/2017/042 - Tarification sorties été 2017

Délibération n°65-14/06/2017/042 - Adoption d'un principe d'équivalence nuit à l'occasion des mini-camps et camps pour les agents exerçant les fonctions d'animateur sur les emplois permanents.

---

Séance du 14 juin 2017  
Délibérations prises de  
n°55 à 65/2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	
CIRON	Maurice	Excusé-pouvoir	GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	Excusé-pouvoir
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	
ALLAIRE	Jérôme	Excusé-pouvoir	BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Absent-excuse
BENOIT	Laurent		DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Absent-excuse			

